



**Direction Interdépartementale des Routes  
Méditerranée**

Marseille, le 7 novembre 2016

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## **VOIE RÉSERVÉE AUX BUS SUR L'AUTOROUTE A51 A PLAN-DE-CAMPAGNE**

### **Travaux de prolongement de la voie en service**

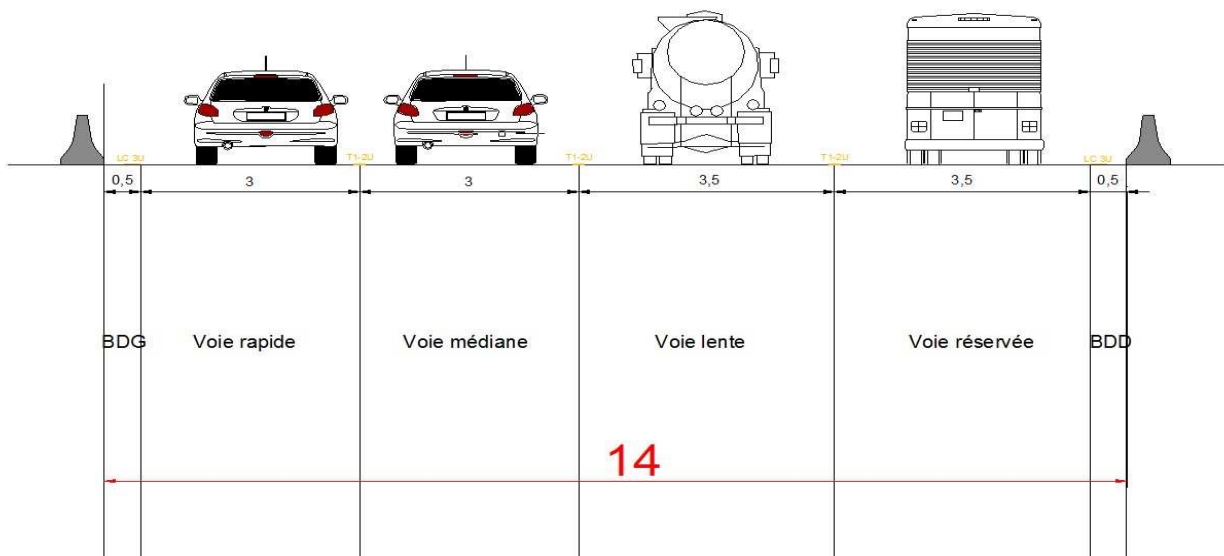
Afin de contribuer à améliorer la fluidité de l'itinéraire pour les transports en commun, de fiabiliser les temps de parcours et de répondre plus efficacement aux besoins de mobilité des voyageurs, l'État a lancé en partenariat avec les collectivités autorités organisatrices des transports (Région PACA, Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, Marseille-Provence-Métropole) la création de voies réservées permettant un passage prioritaire des autocars aux heures de pointe sur l'itinéraire Aix-Marseille.

La DIR Méditerranée a mis en service en mai 2015 un tronçon de voie réservée de 1,4 km, situé sur l'A51 dans le secteur de Plan-de-Campagne. L'évaluation du dispositif confirme l'intérêt de l'aménagement réalisé. Il a permis de réduire fortement le temps de parcours des transports en commun aux heures du trafic le plus chargé dans cette zone (le gain pouvant aller jusqu'à 10 minutes), permettant ainsi d'améliorer leur régularité sans gêne pour les autres usagers de la route, et sans augmentation de l'accidentalité.

Les projets d'extension, à l'amont comme à l'aval sont en cours d'étude. A l'amont, le prolongement (phase 2) sur environ 1700 mètres supplémentaires entre la bretelle de la RD6 (Gardanne) et la sortie Plan-de-campagne vont ainsi démarrer le 7 novembre prochain et permettront de porter à 3 km environ la portion de voie réservée sur ce secteur de l'A51 qui est le plus congestionné.



Pour rappel, la voie réservée est une voie supplémentaire qui est créée en utilisant l'espace de la Bande d'Arrêt d'Urgence :



Contrairement à la première phase, la mise en place de ce deuxième tronçon nécessite des travaux plus conséquents.

Il est en effet nécessaire d'élargir la plateforme routière pour implanter la voie réservée, avec notamment :

- la reconfiguration du dispositif de retenue implantée dans le terre plein central (TPC), impliquant démolition et reconstruction,
- la reprise du dispositif d'assainissement de la plateforme routière,
- la mise en place de 2 portiques de signalisation (avec des massifs)

Pour améliorer la sécurité générale des usagers, les travaux intègrent également la mise en place de 2 panneaux à messages variables (PMV), permettant d'informer notamment les possibles incidents de cette section.

*La majeure partie des travaux se concentre sur la reconfiguration du terre plein central et nécessite de prévoir des dispositifs de retenue provisoire de part et d'autre du TPC.*

Afin d'assurer l'exécution des travaux et la sécurité du chantier et des usagers, il est ainsi nécessaire de neutraliser l'actuelle voie rapide (voie de gauche). Compte tenu de la charge de trafic, il est par ailleurs indispensable de maintenir 3 voies de circulation générale et donc de neutraliser l'actuelle voie bus à compter du 9 novembre pour une durée de 8 semaines.

Le phasage prévu pour les travaux est le suivant :

- Mise en place de la signalisation, incluant la neutralisation de la voie bus actuelle
- Création de massifs de signalisation (portique de signalisation, des panneaux à message variable)
- Reconfiguration du TPC de l'A51 en deux secteurs : au droit de la bretelle de la RD6 (venant de Gardanne) et au droit des bretelles de Plan-de-Campagne
- Reprise de l'assainissement au droit des bretelles de Plan-de-campagne
- Mise en place des 2 portiques de signalisation et des PMV
- Travaux de marquage au sol

La mise en service de la voie réservée au bus sur l'ensemble des 3 km est prévue le 9 janvier 2017.